

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2015

Le conseil municipal entend la lecture du précédent compte rendu et l'approuve à l'unanimité.

Modifications budgétaires

Le conseil municipal modifie comme suit les prévisions budgétaires du budget général :

- compte 022 dépenses imprévues : + 4 500 €
- compte 023 virement à la section d'investissement : + 5 500 €
- compte 7388 autres taxes : + 10 000 €
- compte 021 virement de la section de fonctionnement : + 5 500 €
- compte 2041582 subventions d'équipement : + 900 €
- compte 2152 installations de voirie : + 2 000 €
- compte 21568 autre matériel et outillage d'incendie : + 400 €
- compte 2158 autres installations, matériel et outillage techniques : + 2 200 €.

Communication sur l'article de la loi NOTRe concernant la compétence « action sociale »

La loi NOTRe prévoit d'alléger les contraintes d'organisation des compétences sociales par la suppression de l'obligation légale de créer un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Le conseil municipal, après avis des membres du CCAS, décide de supprimer le CCAS et de reprendre la compétence, le résultat ainsi que l'actif et le passif. Une commission municipale sera alors créée, composée des membres du CCAS, elle se réunira 3 fois par an.

Convention avec la Chambre d'Agriculture pour le dossier d'épandage des boues et demande de subvention

Les boues produites par les lagunes doivent régulièrement être épandues sur des terrains agricoles. Un plan d'épandage définit les modalités. Il convient de revoir le plan actuel, celui-ci datant de plus de 5 ans.

Le conseil municipal accepte la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour un montant HT de 1 635 € ayant pour objet le suivi technique et administratif ainsi que l'organisation d'un nouveau plan d'épandage. Il décide de demander une subvention à l'Agence de l'Eau (50 % du montant HT) ainsi qu'au Conseil Départemental de l'Ain (10 à 20 % du montant HT).

Annulation et nouvelle délibération pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement

Dans sa séance du 2 juin, le conseil a confié la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection du réseau d'assainissement à l'entreprise SAFEGE de Lyon pour un montant HT de 4 950 €.

Un réajustement étant nécessaire, le conseil annule sa précédente décision et confie cette maîtrise d'œuvre à l'entreprise SAFEGE pour un montant HT de 6 068 €.

Avenant au contrat de location du relais téléphonique Orange

La commune a conclu un bail avec la société ORANGE pour l'exploitation d'une antenne relais sise à La Chevinière, initialement en 1996.

La société FREE souhaitant bénéficier de ces installations, ceci nécessitant une légère augmentation de la surface des constructions, le conseil municipal accepte l'avenant au bail signé avec ORANGE, pour un loyer annuel de 3 000 € (2 727 € en 2015).

Travaux au terrain de sports

Suite à sa décision d'installer un bloc sanitaire préfabriqué dans le prolongement d'un bâtiment du terrain de sports, le conseil accepte le devis de l'entreprise DECORTES de Pont-Evêque (38), déjà fournisseur du modulaire faisant office de réserve de la cantine, pour un montant HT de 12 586 €.

En ce qui concerne l'échange des lampes de l'éclairage du terrain, le conseil accepte le devis de l'entreprise CITEOS, chargée de la maintenance de l'éclairage public, d'un montant HT de 2 563,20 €.

Convention pour le service instruction des autorisations d'urbanisme

Un service commun d'instruction des actes et autorisation du droit des sols a été créé le 1^{er} janvier 2015 pour les communes de la communauté de communes de Montrevel en Bresse. Les communautés de communes de Pont de Vaux et Pont de Veyle ont demandé à bénéficier de ce service, à compter du 1^{er} janvier 2016. Pour ce faire, chaque commune doit délibérer.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer la nouvelle convention pour constitution d'un service unifié regroupant les trois communautés de communes.

Schéma de cohérence territoriale : validation des pôles à développer

Le SCOT Bourg Bresse-Revermont est actuellement en révision ; il maintient l'objectif de recentrer la croissance sur un pôle principal, généralement le centre-bourg. Le syndicat mixte demande aux communes de se prononcer sur l'éventuel ajout d'un deuxième pôle à développer.

Le conseil maintient le pôle du village.

Procédure pour l'élagage important en bordure d'un chemin communal

Le conseil réfléchit sur l'obligation d'élaguer qui pourrait être imposée aux propriétaires de bois bordant des voies communales.

Un délai de réflexion étant nécessaire, une décision sera prise lors de la prochaine séance.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- décide de ne pas lancer de procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse subie cet été, un seul foyer ayant constaté des fissures sur les murs de sa propriété et précise que la décision sera revue si d'autres constats étaient faits

- est informé :
 - de la demande de permis de construire déposée le 3 novembre 2015 par la commune pour l'agrandissement des vestiaires du terrain de sports et la pose d'un bloc sanitaire préfabriqué, chemin des Brouilles
 - de la déclaration préalable déposée le 9 octobre 2015 et accordée le 23 octobre 2015 à Mr et Mme Vincent NIEL pour la pose de fenêtres de toit, chemin des Brouilles
 - de la déclaration préalable déposée le 9 octobre 2015 et accordée le 23 octobre 2015 à Mr Thierry MARECHAL pour la construction d'une piscine, chemin de la Chevinière
 - de la déclaration préalable déposée le 14 octobre 2015 par les Consorts BERNARDIN pour la division en vue de construire deux habitations, route de Polliat
 - de la déclaration préalable déposée le 23 octobre 2015 par Mr et Mme Cédric CHAVANELLE pour la modification d'ouvertures sur un bâtiment annexe, impasse des Sources
 - de la déclaration préalable accordée le 26 octobre 2015 à Mr CONDE et Mme LOZIER pour la pose de fenêtres de toit, route de Confrançon
- entend le compte-rendu par Mr LABALME de la réunion concernant l'entretien des sentiers pédestres communaux
- décide de facturer 24 moules de bois à 8 € à Mr Thierry CHANEL demeurant à Confrançon
- entend le compte-rendu de la réunion de la commission « communication » par Mme BECAUD
- entend le compte-rendu du rapport établi par Hélianthe concernant les consommations d'énergie de 2014
- prend note que la remise des cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans aura lieu le samedi 21 novembre à 10 h
- établit la composition des bureaux de vote des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.